

Madame BELLEC Karine

LOCOAL-MENDON

à

Monsieur GOAVEC Ronan

Président association Sentiers d'Avenir

Objet : élections municipales, questionnaire aux candidats sur la Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral

LOCOAL-MENDON, le 14/02/2020.

Monsieur Goavec,

Je vous réponds ce jour suite à votre mail du 16 janvier dernier et vous prie de m'excuser pour le retard de la réponse.

La Servitude de Passage des Piétons en Littoral est un sujet complexe règlementairement. Je suis très attachée au cadre de vie de notre commune et suis d'autant plus sensible à sa préservation. Votre questionnaire avec curseur peut laisser interprétation des réponses, aussi je préfère vous écrire directement afin de vous présenter mon positionnement.

Avec ses 42 kilomètres de littoral, il serait regrettable de ne pas avoir de sentiers côtiers sur notre commune de Locoal-Mendon. Je souhaite un tracé, certes qui respecte la réglementation, mais qui prenne également en compte les spécificités du terrain, notamment les zones instables, accidentées ou submergées même une partie courte de l'année. La dangerosité de certaines zones (falaises, marécages...), l'érosion, le risque de submersion marine, le respect de la faune, la flore (Asphodèles par endroits) sont à prendre en compte. Notre littoral est très découpé le long de la rivière, la cohérence et le bon sens doivent primer en termes de sécurité des piétons et de préservation de la nature. Le COmité de PIlotage a présenté une étude élaborée sur les oiseaux, en revanche le risque de submersion marine a été peu évoqué.

A cela, s'ajoute la problématique du passage au milieu des terrains agricoles qui pénalise le foncier des agriculteurs et accentue les risques lors de traversée des engins agricoles. Les ostréiculteurs, de leur côté, ont pu obtenir le fait de pouvoir contourner leur exploitation, ce qui limite les risques de sécurité pour les promeneurs.

Le passage sur les propriétés privées est également compliqué selon la date de construction des habitations. Le respect de la tranquillité des riverains est également à prendre en compte. La loi impose une continuité du cheminement mais chaque secteur doit être analysé minutieusement.

Les textes demandent de respecter un maximum les chemins existants et de limiter les ouvrages. La création des sentiers est la compétence de l'Etat. A ce jour, celui-ci n'est plus financeur. Les collectivités peuvent contribuer mais seul le département est partenaire. Je siége au conseil départemental et nous

avons décidé de ne plus financer de façon systématique les opérations mais d'intervenir au cas par cas en respectant les fondamentaux : respect des textes, grande concertation et économie de moyens.

Lors de la réunion publique du 29 juin 2017, Monsieur Majou, Maire de Locoal-Mendon, avait annoncé la constitution d'une « commission municipale » pour analyser le tracé secteur par secteur afin « d'apporter les propositions à l'enquête publique ». Membre du conseil municipal et de plus, impliquée au titre du conseil départemental, j'ai demandé immédiatement à faire partie de cette commission. Mais, lors d'une réunion informelle des élus le 30 septembre 2017, à laquelle j'étais absente en raison d'un déplacement hors département, il a été annoncé que cette commission ne serait finalement pas mise en place. Lors de cette rencontre, les élus présents ont approuvé des propositions déjà identifiées lors du COPIL sans analyse précise des secteurs et sans rajout nouveau. Je regrette cette annonce éphémère qui n'a pas permis d'approfondir le sujet.

Lors de la cérémonie de vœux de la commune le mois dernier, le maire a annoncé la mise en place de l'enquête publique au second semestre 2020. Je ne suis pas favorable à cette enquête sans une étude minutieuse par secteur, ce que réalise actuellement votre association. Par ailleurs, le COPIL n'a pas travaillé sur les infrastructures nécessaires et indispensables pour ce tracé : parkings, toilettes, poubelles... Cette réflexion doit s'intégrer dans une vision globale de la commune et en cohérence avec les autres projets d'aménagement.

Aussi, si je suis élue maire de la commune de Locoal-Mendon, je m'engage à intervenir auprès du Préfet pour demander le report de l'enquête publique. Ma position politique a toujours été la même, à savoir travailler sur la SPPL avec logique et bon sens. Ce tracé doit effectivement intégrer tous les paramètres précédemment cités ainsi que l'évolution naturelle de notre littoral. Par ailleurs, le GR 34 n'a pas obligation réglementaire de passer sur la SPPL.

Espérant avoir présenté explicitement mon positionnement, je reste à votre disposition pour échanger.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Goavec, mes meilleures salutations.

Karine BELLEC

